

Délibération n° 2018-34

Point de l'ordre du jour : VI 6.1

Objet : Capacité d'accueil du MASTER LCCER (Langues, Littératures et civilisations étrangères et régionales)

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure de Cachan ;

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master.

Vote 1 :

Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en Master LCCER (Langues, Littératures et civilisations étrangères et régionales) telles que présentées au document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants : 24

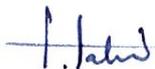
Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 14 décembre 2018

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay


Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Capacité d'accueil du MASTER LCCER

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CA - 14.12.2018 - D.2018-35

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
17/12/18

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.

Fiche signalétique : Diplôme national de master

Domaine : **Arts, lettres, langues**

Mention : **Langues, littératures et civilisation étrangères et régionales**

Référence : Arrêté d'accréditation de l'ENS Paris-Saclay à délivrer le diplôme national de master du 22 juillet 2015

Niveau : 1 et 2

Session de candidature : 03/06/2019 au 06/09/2019

Modalités de recrutement : Dossier – Entretien

Parcours-type :

Il est à noter que la mention est également accréditée par l'Université Paris Diderot (hors parcours FeSup)

1. Niveau **Master 1**
 - a. **Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales**
Capacité d'accueil proposée : **25**

2. Niveau **Master 2**
 - a. **Anglais de spécialité**
Capacité d'accueil proposée : **10**

 - b. **Formation des enseignants anglicistes du supérieur (FeSup)**
Capacité d'accueil proposée : **22**

 - c. **Cultures anglophones**
Capacité d'accueil proposée : **5**

 - d. **Linguistique des corpus anglophones spécialisés**
Capacité d'accueil proposée : **5**

NB : Seule la capacité d'accueil en **1^{ère} année de master** sera mise au vote du conseil d'administration du 14 décembre 2018